



Canton du Valais
COMMUNE DE TRIENT

Plan des zones réservées

selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

Echelle 1:3'000

Décidé par le Conseil municipal en séance du 21 février 2022

Le Président

Le Secrétaire



.....

Version : Enquête publique				Auteur du projet :	
Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé		
21.02.2022	AFD/RC	RC/OE	AFD	bisa aménagement du territoire Av. du Rathorn 10 3940 Sierra +41 27 451 75 75 info@bisasierre.ch	
.....		
.....		
.....		
.....		

Source : Office fédéral de topographie
 Reproduction autorisée par le CC-GEO - canton du Valais



Av. du Rathorn 10
 3940 Sierra
 +41 27 451 75 75
 info@bisasierre.ch

Document 1

Légende

Affectation du sol

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

zones réservées (18.39 ha)

Zones à bâtir en vigueur

- zone village
- zone d'habitat collectif
- zone d'habitat individuel
- zone artisanale
- zone d'intérêt général
- zone d'installations et de constructions publiques B
- zone de camping, caravanning
- zone d'affectation différée
- zone de domaine skiable

Zones agricoles

zone agricole

A titre indicatif

- Aire forestière
- Cours d'eau, plans d'eau, rus
- Eau canalisée souterraine
- Lignes à haute tension
- Limite communale

